

Association "Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay"

37 rue du champ de la baume

63119 Châteaugay

Mail : plateaulachaud@gmail.com

N° association : W63012789



Châteaugay, le 04 décembre 2023,

**Objet : Rapport d'étonnement suite à la réunion sur l'avancée du PLU de la métropole le 22 novembre 2023.**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président de la Métropole,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Métropolitains,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Journalistes,  
Mesdames et Messieurs les Adhérents,

Le 22 novembre 2023, plusieurs membres du bureau de l'association "Préservons Le Plateau de Lachaud et Châteaugay" se sont rendus à la dernière réunion organisée dans le cadre des concertations du Plan Local d'Urbanisme de la métropole de Clermont-Ferrand.

#### Préambule :

Il est à noter que ces trois dernières réunions, dont la première a été organisée le 14 novembre, n'ont été annoncées sur le site internet dédié au PLU qu'à partir du 9 novembre. Un délai de prévenance aussi court n'est pas le meilleur moyen afin d'attirer la foule. Il est pourtant peu probable que les agendas de toutes les équipes et la disponibilité de la salle n'aient pas été connus bien longtemps en amont. Les premiers travaux concernant le règlement du PLU ont quant à eux été mis à disposition le 2 août en pleine période estivale sans aucune promotion particulière.

#### Déroulement de la réunion :

La délégation de notre association n'est pas passée inaperçue, peut-être un peu aidée par la présence d'un de nos désormais célèbres panneaux d'information.

Nous pouvons noter la clarté des présentations et la qualité des supports utilisés mais cependant dès le début de la réunion nous avons été clairement avertis qu'il ne s'agissait pas là de venir discuter de points précis et de détailler les éventuels aménagements à l'échelle de la parcelle. Cela tombe bien le projet de nouvelle carrière à Châteaugay c'est en effet une surface de plus de 110 hectares à l'étude.

La première question de notre association a porté sur le fait de pouvoir disposer de documents plus précis que ces premiers travaux qui ont été mis à disposition au travers d'un document PDF dont la lisibilité ne permet pas une étude approfondie. Il nous a été répondu que c'était justement pour éviter des discussions sur des points particuliers et que l'ensemble des détails serait mis à disposition du public au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Nous apprenons au cours de cette réunion que la métropole a très fortement pris conscience de l'intérêt d'arrêter le grignotage de son territoire et de prendre enfin des mesures appropriées pour préserver le bien commun, pour les générations à venir et qu'il était temps de réparer les erreurs commises au fil des dernières décennies.

En précisant que nous nous exprimions à l'échelle du plateau tout entier, nous avons alors demandé des détails concernant l'apparition d'un zonage singulier qui semble d'ores et déjà se dessiner au sein du plateau de Lachaud. En effet, il semble qu'une partie des parcelles du plateau de Lachaud soient soumises au classement en zone naturelle N2, bien moins protecteur que le reste du plateau. Nous demandons alors s'il s'agit là d'une forme d'anticipation d'un éventuel projet de carrière sur le plateau de Lachaud à Châteaugay. Madame Mandon nous a répondu que la métropole avait besoin de matériaux et qu'il était nécessaire de produire ces matériaux au plus près de la métropole, afin de limiter les émissions de CO2.

Il devient alors très clair pour l'association que **si la métropole a décidé de ne plus grignoter son territoire, elle n'hésitera pas à venir festoyer sur ceux des autres** communes afin d'assouvir ses besoins en matériaux.

Nous pouvons rappeler à travers ce courrier que ce projet de carrière ne couvrirait que 5 % des besoins de la métropole, elle-même très mauvaise élève en matière de recyclage. **La meilleure façon de limiter les émissions de CO2 sera évidemment d'abandonner ce projet de carrière hors du temps et du contexte climatique actuel.** Une politique volontariste de sobriété permettrait d'éviter l'extraction

de ces matériaux qui conduisent eux-mêmes à des activités fortement émettrices de CO2 comme la réalisation de béton ou d'enrobés routiers.

**En tant que collectif rassemblant plus de 550 adhérents à ce jour nous demandons donc :**

1. **La prise en compte immédiate des remarques que nous avons formulées dès la consultation autour du PADD**, remarques qui, nous vous le rappelons, avaient constitué plus de 80 % de la mobilisation. Le plateau de Lachaud doit être classé en zone naturelle protégée (ou zone naturelle sensible) et interdire toute dégradation environnementale irréversible et inutile.
2. **L'accès au document de travail du PLU** et à l'ensemble des détails concernant le plateau de Lachaud qui constitue un bien commun qu'il est nécessaire de préserver.
3. **L'organisation d'une première réunion d'information** au public dans des conditions (lieu, horaires et publicité) permettant une large participation du public.
4. **Un moratoire immédiat de toutes les actions des différents services publics** concernant ce projet industriel.
5. **Le respect de l'engagement de notre municipalité** qui avait promis, dès le mois de mai 2019, de transmettre à notre collectif toutes les avancées du dossier concernant ce projet de carrière et de ne pas prendre de décision sans consultation ni concertation (à lire à deux reprises dans le BIM de Châteaugay, mai 2019).

Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain conseil municipal de la commune de Châteaugay au cours duquel **l'avenant au contrat de foretage**, caduque en cette fin d'année 2023, **ne doit pas être renouvelé.**

Nous serons bien entendu présents, nombreux, cordiaux et déterminés. La commune de Châteaugay n'a pas pour vocation de devenir le bassin minier de la métropole.

**Nous appelons l'ensemble des Châteaugayres et des communes voisines à s'opposer à ce projet et à résister à la pression de la métropole** qui cherche à reporter sur notre commune les nuisances qu'elle n'accepterait pas sur son sol.

Le plateau de Lachaud constitue un poumon vert, une trame verte, un corridor écologique, une réserve hydrologique, proche d'espaces naturels sensibles, d'une zone Natura 2000 et d'une zone humide protégée. Il doit le rester et le restera !

Ce nouveau PLU semble vouloir corriger certaines fautes du passé. Il doit véritablement s'attacher à préserver ce qui l'a été jusque-là et à ne pas commettre une erreur aussi grossière que les générations futures ne nous pardonneront pas.

**Pas de nouvelle carrière à Châteaugay, ni ailleurs.**

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le bureau de l'association**  
"Préserveons Le Plateau de Lachaud et Châteaugay"